



Distr. générale
10 novembre 2020

Français
Original : anglais



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session

Nairobi (en ligne), 22–26 février 2021*
Point 5 de l'ordre du jour provisoire**

Questions relatives à la politique et à la gouvernance
internationales en matière d'environnement

Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 3/3 sur les contributions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Rapport de la Directrice exécutive

Introduction

1. Dans sa résolution 3/3, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié le Directeur exécutif du PNUE, entre autres, de faire en sorte que les contributions annuelles de l'Assemblée aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable fassent l'objet d'un examen plus attentif et de faire rapport à ce sujet au Comité des représentants permanents en vue de faire remonter les informations utiles à l'Assemblée.

2. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a lieu chaque année en juillet sous les auspices du Conseil économique et social et tous les quatre ans en septembre sous les auspices de l'Assemblée générale. En 2020, le Forum s'est tenu en juillet et avait pour thème « Action accélérée et solutions transformatrices : une décennie d'action et des résultats pour le développement durable ». Le présent rapport résume les mesures qui ont été prises pour apporter des contributions utiles et propose des mesures concrètes pour renforcer davantage ces contributions. Ce faisant, il rend compte des progrès dans la mise en œuvre des paragraphes 3 et 4 de la résolution 3/3, sur les contributions de fond et le renforcement des échanges entre l'Assemblée pour l'environnement et le Forum, du paragraphe 5, sur le rôle du Président de l'Assemblée pour l'environnement consistant à participer activement au Forum et à communiquer à ce dernier les messages principaux de l'Assemblée pour l'environnement, et du paragraphe 7, sur l'apport de contributions en prévision des réunions annuelles des forums régionaux sur le développement durable.

* Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement tenue le 8 octobre 2020 et lors de la réunion conjointe des Bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents tenue le 1^{er} décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée devrait être ajournée le 23 février 2021 et reprendre en présentiel en février 2022.

** UNEP/EA.5/1/Rev.1.

Progrès dans la mise en œuvre de la résolution 3/3

3. Au paragraphe 3 de la résolution 3/3, l'Assemblée pour l'environnement a décidé d'apporter en temps voulu des contributions de fond aux réunions annuelles du Forum politique de haut niveau pour l'environnement durable. Depuis 2017, le PNUE s'est conformé à un mode de fonctionnement selon lequel il élabore des projets de contributions qui sont examinées dans un premier temps par la présidence de l'Assemblée pour l'environnement, avant de faire l'objet de consultations avec le Comité des représentants permanents. Les contributions ne sont élaborées qu'après avoir reçu l'invitation à cette fin du Conseil économique et social, qui précise les questions concrètes à traiter et fournit un modèle pour évaluer les progrès, difficultés et enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne le thème général de chaque forum¹.

4. Au paragraphe 4 de la résolution 3/3, l'Assemblée pour l'environnement a encouragé les échanges entre elle et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et a espéré le renforcement de cette relation et, au paragraphe 5 de la même résolution, elle a recommandé à son Président de participer activement au Forum et de communiquer à ce dernier ses messages principaux. Ainsi, M. Sveinung Rotevatn, Président de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, s'est vu accorder son propre créneau de temps de parole durant le segment ministériel du Forum, afin de communiquer les messages principaux de l'Assemblée pour l'environnement et de présenter les contributions de cette dernière aux débats tenus durant le Forum. Ce fut l'occasion de rappeler le rôle important de l'Assemblée pour l'environnement en tant qu'organe de décision suprême en matière d'environnement au sein du système des Nations Unies et de transmettre des messages et des recommandations clés au Forum. Les messages clés étaient également une contribution à la mise en œuvre de la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable. Dans sa déclaration, M. Rotevatn a souligné le fait que le monde n'était pas en voie de réaliser la dimension environnementale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que, tandis que l'attention se portait sur les conséquences sociales et économiques de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les crises du climat, de la biodiversité et de la pollution se poursuivaient et devaient être traitées. Il a fait état de la prise de conscience croissante des liens entre la stabilité des écosystèmes, l'environnement et la santé humaine et a appelé à agir de manière urgente pour faire face à ces menaces, en insistant sur le fait que le monde ne pouvait pas se permettre de retarder la mise en place de décisions et d'investissements indispensables en matière d'environnement. Il a fait part des principales recommandations de l'Assemblée pour l'environnement et a invité toutes les délégations à participer à la cinquième session de l'Assemblée.

5. Le paragraphe 7 de la résolution 3/3 reflète l'importance d'une coordination au niveau régional face aux défis environnementaux et la nécessité de faire fond sur les mécanismes et cadres régionaux existants pour aborder la question des liens entre les objectifs de développement durable et accélérer la mise en œuvre. À cet égard, après l'allocution de M. Rotevatn en sa qualité de Président de la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, M. Trevor Prescod, Président du Forum des ministres d'Amérique latine et des Caraïbes et Ministre de l'environnement de la Barbade, a transmis les messages de sa région, qui avait été durement touchée par la pandémie de COVID-19. Il a souligné qu'il fallait mettre en place une surveillance sanitaire et environnementale pour lutter efficacement contre la pandémie, ce qui supposait que la communauté internationale fournisse une aide, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable pouvant fournir un cadre de mobilisation à cet égard. Il a également indiqué que les technologies vertes et économes en ressources et les principes de l'économie circulaire devaient être au cœur de la relance post-COVID-19. Enfin, il a déclaré que la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes contribuerait à une relance fondée sur la nature et centrée sur les êtres humains au moyen d'un accès au financement durable.

6. Le PNUE a donné suite à la demande tendant à renforcer la prise en compte des contributions de l'Assemblée pour l'environnement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en organisant plusieurs manifestations visant à stimuler les débats sur les questions environnementales de fond présentées par le Président de la cinquième session de l'Assemblée, ainsi qu'en y participant. Le PNUE a participé à un certain nombre de manifestations spéciales et parallèles organisées durant le Forum tenu en 2020 sur des questions environnementales comprenant, entre autres, la gestion de l'eau, l'économie verte, la biodiversité et les solutions fondées sur la nature, ainsi qu'à la séance tenue sur le thème « reconstruire en mieux », en mettant l'accent sur les cibles environnementales pour 2020 des objectifs de développement durable. Il a organisé et coorganisé plusieurs manifestations, toutes très suivies, y compris une manifestation parallèle sur le thème

¹ UNEP/CPR/150/5.

« Engager le secteur industriel, par le biais du Partenariat mondial sur les déchets marins, à réaliser l'objectif de développement durable 14 », qui a permis de faire progresser la mise en œuvre de la résolution 4/6 sur les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin, notamment en faisant le point sur les activités et les mesures existantes adoptées par les gouvernements, les instruments régionaux et mondiaux, les organisations internationales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et d'autres contributeurs intéressés pour réduire les déchets plastiques et microplastiques dans le milieu marin, en vue d'éliminer à long terme le rejet de déchets dans les océans. Il a également coorganisé plusieurs manifestations parallèles visant à rehausser les ambitions s'agissant de tirer parti de la dimension environnementale du développement durable, y compris sur les thèmes « L'économie verte et la relance post-COVID-19 : conséquences pour la Décennie d'action », « Accélérer les changements pour reconstruire en mieux et réaliser le Programme 2030 : des solutions fondées sur la nature pour les populations et la planète », « Mieux se relever : perspectives mondiales pour relancer l'économie réelle #GoforSDGs », « Action urgente en faveur de la biodiversité pour un développement durable », « Reconstruire en mieux au profit de la nature et des populations afin de réaliser le Programme 2030, au moyen d'une relance verte porteuse de transformation et de la reconnaissance du droit à un environnement sain » et « Faire progresser le développement humain par la justice sociale et environnementale pour tous », et a participé à ces manifestations.

7. Afin de mettre en œuvre le paragraphe 3 de la résolution 3/3, le PNUE a appuyé la tenue de la soixante-seizième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en participant, entre autres, à une séance spéciale sur les océans, au cours de laquelle un message vidéo de la Directrice exécutive du PNUE et un message du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont encadré les débats. Le PNUE a également corédigé des chapitres² du rapport régional de la Commission intitulé « Changing Sails : Accelerating Regional Action for Sustainable Oceans in Asia and the Pacific » (changement de voile : accélérer l'action régionale pour des océans durables dans la région de l'Asie et du Pacifique), qui souligne l'importance du renforcement des capacités en matière de données océaniques et de l'application cohérente des conventions, cadres, normes et standards internationaux existants pour l'utilisation durable des océans.

8. En outre, en 2020, le PNUE et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont signé un mémorandum d'accord pour définir des domaines de coopération se rapportant aux processus intergouvernementaux (y compris le Forum régional pour le développement durable et le Forum régional des ministres de l'environnement), aux données et connaissances (notamment s'agissant des travaux sur les indicateurs environnementaux de l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable et de la Conférence statistique des Amériques), à la cohérence et à la coordination, et à la mise en œuvre de la réforme de l'ONU au niveau régional par le biais de diverses initiatives, y compris dans les domaines des changements climatiques et des modes de consommation et de production durables.

9. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 3/3, des activités spécifiques, dont certaines sont recensées ci-après, ont été menées par les bureaux régionaux afin d'appuyer les différents forums régionaux pour le développement durable :

a) Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le PNUE a collaboré avec le secrétariat du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable pour élaborer des notes de synthèse communes et organiser des tables rondes, en vue d'accélérer la prise de mesures dans les domaines clés recensés dans le Rapport mondial sur le développement durable, en les adaptant au contexte de la région, à savoir : la transition vers des économies durables et justes, l'amélioration du raccordement aux réseaux électriques pour parvenir à une énergie propre et abordable pour tous et la protection du patrimoine environnemental mondial. Il a également contribué au premier rapport régional conjoint sur les résultats du système des Nations Unies, intitulé « Highlights of system-wide contributions of the United Nations at the regional level in support of the 2030 Agenda » (Principales contributions au niveau régional du système des Nations Unies à l'appui du Programme 2030), et ses contributions ont été reconnues dans le rapport du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable intitulé « Advancing partnerships for the implementation of the regional road map for implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development in Asia and the Pacific » (Faire progresser les partenariats pour appliquer la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région de l'Asie et du Pacifique) et dans la note du Forum intitulée « Opportunities and entry points for

² Chapitre 2, « Data on Sustainable Development Goal 14: life below water in Asia and the Pacific » (données sur l'objectif de développement durable 14 : vie aquatique dans la région de l'Asie et du Pacifique), et chapitre 5, « Plastic pollution in the marine environment » (la pollution par le plastique dans le milieu marin) ; rapport disponible à l'adresse suivante : <https://www.unescap.org/publications/changing-sails-accelerating-regional-action-sustainable-oceans-asia-and-pacific> (en anglais uniquement).

transformative change in Asia and the Pacific » (Perspectives et points de départ pour des changements porteurs de transformation dans la région de l'Asie et du Pacifique) ;

b) En Europe, le PNUE a coorganisé, avec l'Union internationale des télécommunications, le débat intitulé « Transformation économique, finance et technologie pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable » qui a eu lieu au cours du Forum régional 2020 pour le développement durable de la région de la Commission économique pour l'Europe tenu à Genève le 19 mars 2020. Ce débat a donné l'occasion de mettre en évidence l'interaction et les liens délicats entre les êtres humains, les animaux et la nature, ainsi que la manière dont la dégradation des écosystèmes augmente le risque que les nouvelles maladies infectieuses, telles que la COVID-19, font courir aux êtres humains. Il a également permis de mieux comprendre l'importance d'une transition verte rapide, intégrée et juste pour répondre aux défis planétaires, sociaux et économiques, ce qui suppose de réorienter les flux financiers vers la durabilité. Il a été préconisé d'investir dans un nouveau type de croissance, fondée sur la circularité et la neutralité carbone. Au cours de la séance, un représentant du PNUE a fait savoir que dans le but d'agir sur les facteurs influençant la demande et d'aligner la finance sur un principe de durabilité, le PNUE avait noué des partenariats avec plus de 150 banques dans le cadre des Principes pour un secteur bancaire responsable, les partenaires en question représentant actuellement plus de 42 000 milliards de dollars d'actifs qui se conformeraient au Programme 2030. Cette initiative offrait d'énormes possibilités de mettre les portefeuilles et les actifs en phase avec les objectifs de développement durable, au moyen d'une approche fondée sur l'évaluation comparative par les pairs dans le secteur des services financiers. Le PNUE a également participé à la consultation de la société civile tenue avant le Forum régional.

c) En Amérique latine et dans les Caraïbes, le Président du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes a transmis des messages et recommandations clefs à la troisième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable, qui s'est tenue à Santiago du Chili en avril 2019. Le PNUE a contribué de manière substantielle à ce Forum régional pour le développement durable, en fournissant une analyse factuelle de la dimension environnementale des objectifs de développement durable dans le rapport quadriennal sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Amérique latine et dans les Caraïbes (Quadrennial report on regional progress and challenges in relation to the 2030 Agenda for Sustainable Development in Latin America and the Caribbean), en participant à la session sur les contributions du système des Nations Unies à la dimension régionale du Programme 2030 et en proposant des intervenant(e)s pour diverses manifestations parallèles.
